

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00
commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

DEMANDE DE LOCATION PONCTUELLE DE LA SALLE DE L'AMARANTE

A remettre au moins 1 mois avant la
manifestation

REQUERANT

Société ou organisateur

Nom du responsable Adresse

No postal et localité Natel :

MANIFESTATION

Type : sportive extra-sportive

Nature : MANIFESTATION PUBLIQUE MANIFESTATION PRIVEE

Date deh àh

LOCAUX DESIRES

- Halle A (mur de grimpe) Halle B Halle C
- Dojo Hall
- Vestiaires halle A Vestiaires halle B Vestiaires halle C
- Dortoirs abris PC nombre de personnes de moins de 16 ans :
- nombre de personnes de plus de 16 ans :
- lieu de provenance du groupe :
- utilisation de douches : oui non

COMPLEMENTS D'UTILISATION : technique, installations, matériel

- Sono tables et chaises supplémentaires
- gradins fixes ouverts au public gradins mobiles (salle de gym)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La réservation ne peut pas être effectuée par une personne habitant la Commune d'Estavayer en faveur d'un tiers n'habitant pas la Commune d'Estavayer.
- Si votre manifestation devait engendrer des déchets importants (+ de 4 sacs de 35 litres), nous vous prions de bien vouloir contacter les intendants au moins 10 jours avant votre location au 026 664 80 60 afin d'obtenir les explications nécessaires à leur gestion. Le cas échéant, des frais supplémentaires pourraient vous être facturés.
- Le locataire s'engage à se conformer au règlement communal concernant l'utilisation de cette salle.
- Pour certaines manifestations, une demande de patente K est nécessaire. Elle est composée de différents formulaires qui doivent être transmis à la Police communale d'Estavayer pour préavis. Celle-ci fera ensuite suivre ces documents à la Préfecture de la Broye pour décision.
Les événements nécessitant une patente K sont :
 - les manifestations publiques, dès qu'il y a une dérogation à l'horaire (la durée dépasse 23h), ventes de boissons, mets cuisinés, ET/OU présence d'un orchestre.Les manifestations privées (par ex. anniversaire, mariage) ne nécessitent pas de patente spéciale.
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Police communale d'Estavayer au 026 664 80 40. Le guide pratique « organisation de manifestations » est à disposition sur le site internet communal.
- **En signant ce document, l'organisateur s'engage à être en possession d'un plan de protection à jour selon les directives émises par les autorités compétentes concernant le covid-19 et s'engage à le faire respecter.**

Date :

Signature de l'organisateur

.....

.....

Annexe - Règlement et tarif

.....